



«S'il ne se passe toujours rien, réécris pour le redire»

Bureau Local CGT SPIP 64

Dans notre précédent tract, en date du 27 janvier 2023, nous sollicitons la convocation d'un CSA dans les plus brefs délais afin d'évoquer l'organisation de service et les difficultés rencontrées.

Depuis, la direction reste silencieuse en dehors d'un conseil adressé aux agents en « souffrance » professionnelle, celui de se positionner sur la formation TOP (techniques d'optimisation personnelle) et/ou de consulter la psychologue du service.

Nous pointons une surcharge de travail, notre DFSPIP nous propose des séances de relaxation. Nous dénonçons l'absence de dialogue social, notre DFSPIP nous propose d'aller parler au psychologue du service.

Renvoyer les agents à leur propre responsabilité personnelle, dans ce contexte de dégradation des conditions de travail, constitue un déni et alimente le mal être professionnel des agents.

Madame la DFSPIP, la responsabilité des difficultés relevées est collective, et émane d'une organisation de service, en aucun cas des capacités de chacun.

La CGT SPIP 64, en tant qu'organisation représentative du personnel, souhaite se mettre au travail et vous demande d'assumer vos responsabilités. Il est temps que vous entendiez nos revendications sans les dénigrer.

Privé d'espace de dialogue et de travail, en l'absence de CSA, la CGT SPIP 64 a décidé de vous interpeller à nouveau et de vous rappeler les raisons de son mécontentement :

*** Pas de dialogue social.**

Le dernier CSA du SPIP 64 fut convoqué le 15 Novembre 2021 alors même que le président doit réunir, **à minima** deux CSA par an.

Les élections professionnelles, qui se sont déroulées en décembre 2022, ont entraîné un renouvellement des représentants du personnel siégeant au CSA, ces derniers comptent bien faire entendre la voix des personnels.

*** Pas de priorisation** des tâches malgré la demande réitérée et les propositions faites par l'équipe depuis plusieurs mois au vu de l'accroissement exponentiel des mesures confiées.

* Il n'y a **plus de document unique d'évaluation des risques psychosociaux** dans un contexte de dégradation des conditions de travail.

* Il n'y a **pas** toujours de **réponses aux sollicitations écrites des agents**.

* Il n'y a **pas de concertation en amont sur les questions d'organisation de service (protocole POP, champs d'intervention du CPIP placé)**.

* Il n'y a plus de consultation des agents sur **les ACT du SPIP 64**.

Tous ces points sont de la compétence du CSA et doivent être abordés dans ce cadre là.

Comptez sur notre organisation, pour vous réécrire s'il ne passe toujours rien.

A Pau , le 14/03/2023

Le Bureau Local de la CGT SPIP 64